

4630

УВАЖАЮЩИЙ

СЕРЖАНТЪ

ДО ПЕРВА

GUERRE
EN
ESPAGNE
PAR BOY



IV

8352/4



№ 4630.

В. А. БИЛБАСОВЪ.

A-1083/4

R
17234

HISTOIRE

DE LA

GUERRE DE LA PÉNINSULE

SOUS NAPOLEÓN,

PRÉCÉDÉE

D'UN TABLEAU POLITIQUE ET MILITAIRE
DES PUISSANCES BELLIGÉRANTES.

*

Deuxième Edition.

*

TOME IV.

J. TASTU, IMPRIMEUR ET ÉDITEUR,
RUE DE VAUGIRARD, N. 36.

HISTOIRE
DE
LA GUERRE
DE LA PÉNINSULE

SOUS NAPOLÉON,

PRÉCÉDÉE D'UN

TABLEAU POLITIQUE ET MILITAIRE
DES PUISSANCES BELLIGÉRANTES

PAR

LE GÉNÉRAL FOY.

PUBLIÉS PAR

M^{me} LA COMTESSE FOY.

*

2^e ÉDITION.

*

... *Quæque ipse miserrima vidi.*
VIRG.

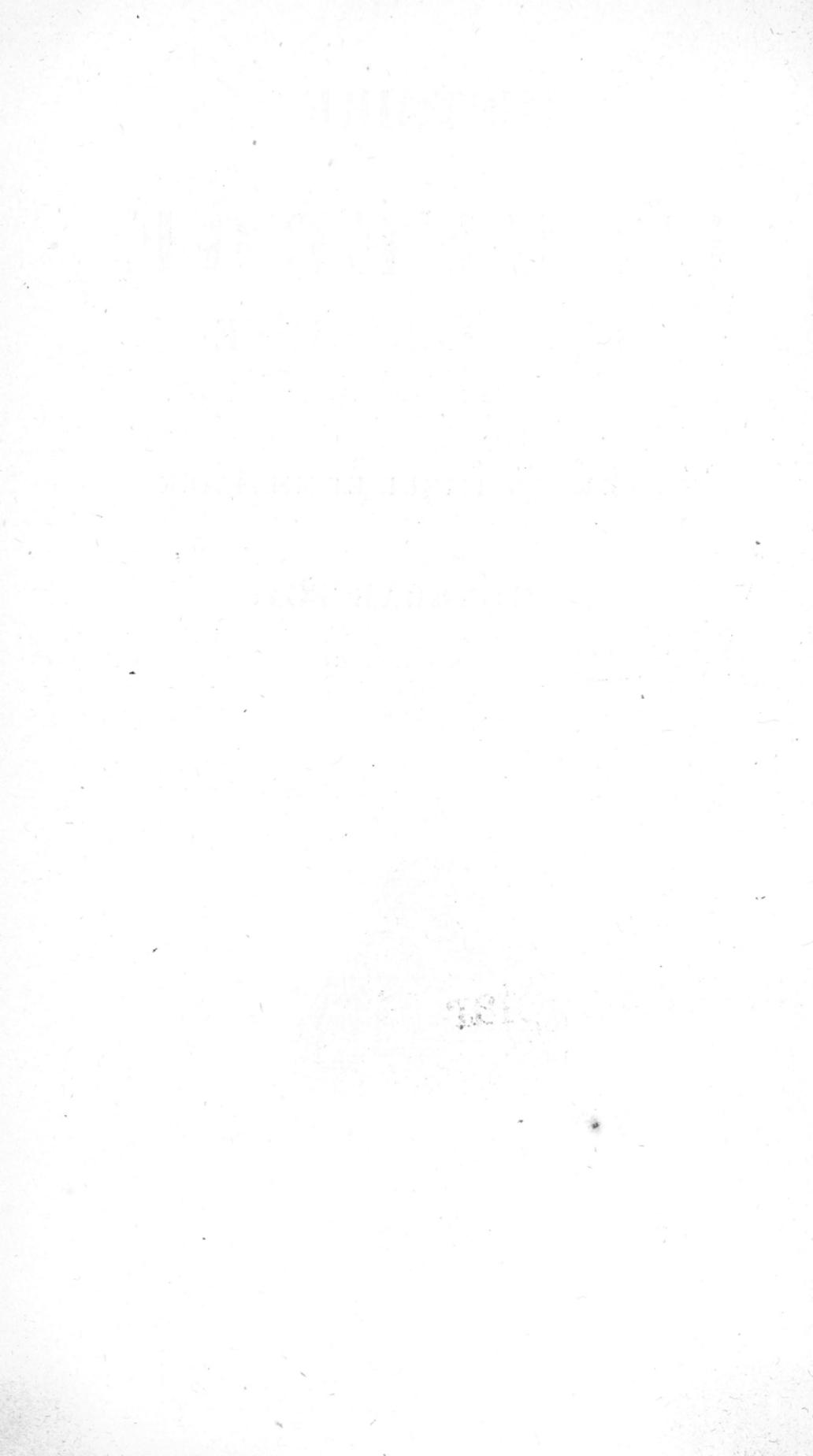


Tauschexen



PARIS
BAUDOUIN FRÈRES, ÉDITEURS,
RUE DE VAUGIRARD, N. 17.

1827



HISTOIRE

DE LA

GUERRE DE LA PÉNINSULE

SOUS NAPOLEÓN.

TOME IV.

I



LIVRE SIXIÈME.



INVASION DE L'ESPAGNE.

SOMMAIRE.

L'Empereur Napoléon convoque à Bayonne une Junte extraordinaire de notables espagnols. — Projets de l'Empereur relatifs à la couronne d'Espagne. — Caractère et disposition de Joseph Bonaparte. — Arrivée de Joseph à Bayonne. — Nouvelle Constitution de la monarchie espagnole. — Nominations faites par Joseph. — Il entre en Espagne. — Il est proclamé roi à Madrid. — Le grand-duc de Berg est remplacé dans le commandement en chef par le général Savary, duc de Rovigo. — La division Vedel va en Andalousie. — Expédition de Cuenca. — La division Frère, envoyée à San-Clemente, communique avec le corps du maréchal Moncey. — Concentration des troupes françaises sur Madrid avant la bataille de Medina de Rio-Seco. — L'Empereur quitte Bayonne. — Réflexions sur la position d'Andujar occupée par le général Dupont. — Combat de Jaën. — La division Gobert va en Andalousie. — Formation et progrès de l'armée espagnole d'Andalousie. — Engagemens sur le Guadalquivir. — Mouvement de la division Vedel d'Andujar sur Baylen. — Vedel à la Caroline, et Dufour à Santa-Elena. — Dupont se résout à quitter la position d'Andujar. — Les divisions espagnoles de Reding et de Coupigni passent le Guadalquivir. — Journée de Baylen. — Opérations particulières des divisions Vedel et Dufour pendant la journée de Baylen. — Armistice et négociations entre les Français et les Espagnols. — Intervention du général Marescot dans les conférences. — Situation du général Vedel pendant la négociation. — État déplorable où sont réduites les troupes du général Dupont. — Vedel se retire vers la Sierra-Morena. — Convention d'Andujar. — Sort des troupes comprises dans cette convention.

LIVRE SIXIÈME.



INVASION DE L'ESPAGNE.



LORSQUE Napoléon s'éloigna de sa capitale au commencement du mois d'avril, il avait le projet d'aller à Madrid. Ferdinand lui épargna la moitié du chemin. L'Empereur jugea qu'il était inutile d'aller plus loin. C'est de Bayonne qu'il parla à la nation espagnole. C'est à Bayonne que fut convoquée l'assemblée ou Junte extraordinaire qui devait reformer le gouvernement et assurer la félicité de la monarchie. Peu importait à Napoléon que des patriotes scrupuleux blâmassent cet oubli des convenances, et frappassent d'avance de nullité les actes d'une assemblée tenue hors du territoire de la nation. Après s'être joué, comme il l'avait fait, de la morale publique dans les conférences avec la fa-

mille royale d'Espagne, une irrégularité de plus ne pouvait l'arrêter.

L'Empereur ordonna que l'assemblée de notables ou Junte extraordinaire fût de cent cinquante membres choisis dans le clergé, la noblesse et le tiers-état (*Estado general*). La Junte suprême de gouvernement régla les détails d'organisation, de manière à la rapprocher autant que possible de la forme des anciennes cortès. Les villes ayant vote aux cortès, les provinces privilégiées, les cinq conseils suprêmes de la monarchie, les trois universités de Salamanque, Valladolid et Alcala, les chambres et compagnies de commerce eurent l'ordre de nommer leurs députés, avec le droit d'étendre leurs choix bien au-delà de ce qui était fixé par les anciennes lois du royaume. On prit parmi les Espagnols américains qui se trouvaient en ce moment sur le territoire de la mère-patrie, six personnes représentant l'Amérique. Deux archevêques, six évêques, six généraux d'ordre furent nommés pour représenter le clergé, en

commun avec seize chanoines nommés par les chapitres métropolitains et vingt curés à la nomination des évêques diocésains. Dix grands d'Espagne et dix hommes titrés (*titulos de Castilla*), furent désignés nominativement pour la haute noblesse, deux officiers-généraux pour la marine, six officiers-généraux ou supérieurs pour l'armée de terre. On eut soin de comprendre dans la désignation les seigneurs et autres personnages considérables qui étaient déjà à Bayonne. On comptait dans la réunion projetée et les amis de Godoy, et les conseillers de Ferdinand, et les partisans des idées de révolution et de changement, et les hommes les plus attachés aux vieilles institutions. Le choix tomba sur ceux qui, dans toutes les carrières, avaient attiré sur eux le plus de considération pour leurs services, leurs talens ou leurs vertus.

La Junte de gouvernement au nom et par l'ordre du grand-duc de Berg, lieutenant-général du royaume, enjoignit aux députés d'être

rendus à Bayonne le 15 juin, jour fixé pour l'ouverture de l'assemblée. On leur recommanda de prendre avant leur départ les renseignemens les plus étendus sur l'instruction publique, l'agriculture, le commerce, la législation, et sur les intérêts particuliers de leurs villes, provinces, ou corporations. Leur mission était de corriger les anciens abus, et de fixer les bases d'une nouvelle constitution. Leur pouvoir n'allait pas jusqu'à choisir un roi; sur ce point, la volonté de l'Empereur était arrêtée. Le décret de convocation de l'assemblée de Bayonne était accompagné d'une proclamation dans laquelle le monarque héritier des droits de la maison de Bourbon annonçait aux Espagnols qu'*il placerait leur glorieuse couronne sur la tête d'un autre lui-même.*

COMME l'origine de la dynastie napoléonienne ne se perdait pas dans la nuit des temps, elle ne croyait pas encore tenir son autorité de Dieu seul. Napoléon avait pris sur l'autel la

couronne impériale qu'il s'était fait décerner par les suffrages du peuple français. Une apparence de vœu national devait, par analogie, appeler au trône d'Espagne celui des princes de son sang qu'il y destinait. On espérait captiver l'opinion publique, par l'exposé de tout ce que la nation avait à gagner à remplacer les rois fugitifs par un prince de la famille impériale. Elle conserverait l'intégrité de son territoire, et l'exercice exclusif de la religion catholique. Ses privilèges (*fueros*¹) seraient

¹ Le mot *fueros* s'entend en général des privilèges et exceptions accordés à un individu ou à une corporation. Dans le sens privatif, il exprime les conditions auxquelles les premiers habitans d'un pays ont consenti à s'y établir. Les villes de la Péninsule auxquelles les rois ou les seigneurs accordaient des *fueros*, passaient du gouvernement des gens de guerre à celui des magistrats élus par les habitans, et étaient aptes à acquérir et posséder des biens-fonds, *proprios*. Aujourd'hui encore, ce qui reste aux communes de fonctions municipales, s'appelle *oficios de republica*, par opposition aux emplois dérivant immédiatement de l'autorité royale, *empleos del rey*.

maintenus et augmentés. L'alliance avec la France se resserrant et devenant indissoluble, il ne devait plus y avoir pour l'Espagne d'occasion de troubles intérieurs. C'était le langage des gazettes et des pamphlets officiels rédigés par les agens français à Madrid.

Le 13 mai, le grand-duc de Berg fit savoir à la Junte de gouvernement que Napoléon, ayant résolu de céder ses droits sur la couronne d'Espagne à un de ses frères, il serait agréable à Sa Majesté Impériale d'avoir sur le choix du nouveau souverain l'opinion de la Junte de gouvernement, du conseil royal et suprême, appelé communément conseil de Castille, et des autorités municipales de la ville de Madrid. Une pareille insinuation équivalait à un ordre formel. La Junte ne savait plus qu'obéir. Le conseil de Castille, vieux tribunal, vénéré depuis des siècles, se transmettant de génération en génération le respect de lui-même, était pénétré du sentiment du devoir, mais on ne devait pas attendre de ces vieux magistrats une résolution

vigoureuse. C'était quelque chose qu'ils tentassent de séparer le droit du fait, en face de l'étranger armé. Ils voulurent éluder l'invitation qui leur était faite, en alléguant que la compétence du conseil se bornait à décider sur des questions de droit positif. Forcés dans ce retranchement, ils eurent recours à un biais jésuitique beaucoup plus propre à garantir leur sécurité dans un avenir incertain, qu'à servir de règle au devoir du peuple... Ils déclarèrent qu'en supposant admise la validité de l'abdication des princes du sang royal, validité dont ils ne pouvaient être juges, n'ayant pas eu connaissance des traités des 5 et 10 mai, et d'après ce qui avait été résolu par l'Empereur, le roi de Naples paraissait la personne la plus propre à être élevée à cette haute dignité. Puis le conseil nomma, malgré lui, une députation qui porta ce vœu à Bayonne. Le corrégidor et les membres de la municipalité de Madrid s'autorisant des déclarations de la Junte de gouvernement et du conseil de Cas-

tille, demandèrent pour roi l'auguste frère du grand Napoléon. Le cardinal primat des Espagnes, un Bourbon, le seul de cette maison qui fût en Espagne, prenant l'avance sans but comme sans contrainte, supplia l'Empereur de voir en lui son plus fidèle sujet, de lui faire connaître ses intentions souveraines, et de mettre à l'épreuve sa soumission cordiale et empressée. Aucun des corps, aucun des individus qui se trouvaient sur le territoire envahi, n'eut la force de déclarer qu'à la nation espagnole et jamais à un étranger appartenait le droit de choisir son souverain. L'Empereur feignant de condescendre au vœu exprimé par la Junte d'État, le conseil de Castille et la ville de Madrid, proclama, par un acte du 6 juin, son frère aîné, Joseph Napoléon, roi d'Espagne et des Indes.

Ce prince était loin d'ambitionner une pareille destinée. Il avait quarante ans. Sa figure était gracieuse et ses manières élégantes. Il aimait les femmes, les beaux-arts, la littéra-

ture. Aux habitudes de sa vie et à la manière dont il tenait sa cour, on l'eût pris pour un roi des anciennes races; mais sa conversation méthodique et riche d'observations, indiquait une habitude de la parole et une connaissance des hommes qui ne s'acquièrent qu'au sein de l'égalité. Joseph avait été dès l'enfance destiné à courir la carrière des emplois civils. Quand le général Bonaparte s'empara du gouvernement de la République et voulut fonder par l'épée une dynastie nouvelle, il montra son frère aîné aux soldats. Joseph se laissa nommer colonel du quatrième régiment d'infanterie. Il campa à Boulogne et fut embarqué sur la flottille qui effraya l'Angleterre. Napoléon, ayant ceint le diadème impérial, offrit à son frère la couronne de Fer d'Italie. Joseph la refusa; républicain par conviction, il croyait trop aux droits des peuples pour ne pas croire un peu au devoir des rois. Milan était trop près de Paris, pour qu'il pût y vivre en prince indépendant et faire le bien du pays. Plus tard, la branche de la maison

de Bourbon qui régnait à Naples, ayant été poussée à sa ruine par les Anglais, Joseph consentit à régner dans ce coin de l'Europe, parce qu'il lui parut plus hors d'atteinte que le reste du continent, de la volonté despotique de Napoléon. D'ailleurs ce beau ciel, cette nation vive et passionnée souriaient à son désir de mener une vie douce au milieu des plaisirs.

Joseph régnait à Naples depuis deux ans. On lui devait une foule de réglemens utiles, quelques efforts pour pacifier les Calabres et le rétablissement de l'ordre dans les provinces septentrionales du royaume. Un souverain facile, bienveillant, généreux, devait plaire à tous ceux que leur rang ou leurs emplois rapprochaient de sa personne. Joseph était persuadé que son peuple l'adorait; sur ce point les rois de toutes les origines sont d'une incorrigible crédulité. Il éprouva un vif serrement de cœur, lorsqu'il fallut s'arracher à ses illusions, à sa tranquillité, à ses travaux commencés, pour recommencer une vie nouvelle; l'ordre de

quitter le trône de Naples, pour venir s'asseoir sur le trône d'Espagne, lui fut donné sans l'avoir consulté. Il quitta sa capitale, presque incognito, et sans annoncer qu'il ne devait pas y revenir. Les motifs qui l'avaient porté autrefois à refuser l'Italie et qui l'avaient fait hésiter à accepter la couronne de Naples, se présentaient à son esprit, renforcés des réflexions que l'expérience du gouvernement lui avait suggérées. Le voilà avec son aversion pour le mouvement retombé dans les systèmes immodérés et belliqueux de son frère. Jusqu'à quel point cet avenir turbulent s'accordera-t-il avec le bien-être de la nation qu'il doit gouverner? Les Napolitains, accoutumés qu'ils étaient à obéir à des vice-rois, n'étaient pas choqués de voir leur monarque recevoir de Paris des instructions et même des ordres absolus. Mais la fierté espagnole s'accommodera-t-elle d'un esclave couronné?... Cette disposition s'accrut dans l'esprit du prince, en approchant des Pyrénées. Il apprit les événemens du 2 mai.

On lui dit quelque chose de l'insurrection de Sarragoce et des soulèvements qui éclataient de jour en jour dans son royaume futur. Tout cela augmenta encore ses regrets. Il ne savait pas quelles vues l'Empereur avait sur Naples. Il se regardait toujours comme le souverain de ce royaume, puisqu'il n'avait pas abdiqué. Il prit la ferme résolution d'y revenir, si l'Empereur ne consentait pas à des conditions propres à garantir son honneur et la félicité des peuples.

JOSEPH arriva à Bayonne le 7 juin quelques heures après la promulgation du décret qui le faisait roi d'Espagne et des Indes. L'Empereur alla au-devant de lui au-delà des portes de la ville, et le fit monter dans sa voiture. Là il expose avec clarté et véhémence les intérêts politiques qui appellent Joseph au trône d'Espagne. Il lui parle intérêts de patrie et de famille. « Je peux mourir, dit-il ; » Murat qui a un parti dans l'armée, Eugène

» qui, jeune encore, a conquis l'estime de la
» nation, se disputeront ma succession avant
» que vous puissiez arriver du fond de l'Italie
» pour la recueillir. Il ne faut pas que la cou-
» ronne de France sorte jamais de notre fa-
» mille. Votre place est en Espagne. Là, en
» cas de malheur, vous me succédez naturelle-
» ment et sans obstacles. D'ailleurs ces arrange-
» mens terminent nos querelles de ménage.
» Je donne Naples à Lucien. » Ce dernier trait
porta un coup sensible au cœur de Joseph. Il
avait pour son frère Lucien autant de tendresse
que d'éloignement pour son beau-frère Murat.
Cependant la voiture entrait dans la cour du
château de Marrac. L'impératrice Joséphine
accompagnée de ses dames d'honneur descend
à la rencontre du Roi jusque sur l'escalier du
palais; il entre dans les salons. Les grands
d'Espagne l'y attendaient. Ils baisent ses mains,
le haranguent, le saluent comme leur souve-
rain, avant même qu'il ait eu le temps de
consentir à l'être.

Tous les députés à la Junte extraordinaire n'étaient pas encore arrivés à Bayonne. L'Empereur en avait appelé d'avance quelques-uns, tels que Azanza, Urquijo, Mazaredo, pour entendre leurs observations sur la constitution qu'il se proposait de donner à l'Espagne. Il chargea Azanza d'écrire des lettres circulaires aux colonies d'Amérique, pour leur notifier le changement de dynastie ; celui-ci lui indiqua le lieutenant général Gregorio de la Cuesta pour viceroy du Mexique, comme le plus propre par la fermeté de son caractère à rattacher les colonies à la métropole dans une crise qu'il était facile de prévoir. L'Empereur désira aussi que les notables de l'assemblée usassent de toute leur influence sur la nation espagnole, pour calmer l'esprit de rébellion qui commençait à se manifester. Cela fut cause de la démarche inutile d'une députation présidée par le prince de Castel-Franco, envoyée aux habitans de Saragoce, et de la proclamation non moins inutile, par laquelle les députés de la Junte extraordi-